

**Débat public EPR « Tête de
série »
Cherbourg, le 1^{er} décembre 2005**

**Réunion thématique : « EPR : Impacts socio-économiques de
l'EPR »**

--- SYNTHÈSE ---

Participants :

CPDP : Jean-Luc MATHIEU, Président ; Danielle FAYSSE ; Françoise ZONABEND

MAITRE D'OUVRAGE EDF : Joël DOGUE, Directeur du projet EPR Flamanville 3 ; Jean-Pierre MONCOMBLE ; Goulven GRAILLAT

INTERVENANTS/DISPUTANTS : Jacques LECLERCQ, Expert Indépendant ; Philippe PAGE, CGT ; Philippe GOULLEY, Proflam ; Pierre BARBEY, ACRO

M. CAZENEUVE, Maire de Cherbourg, accueille les participants à cette réunion et remercie les organisateurs. Il souligne l'importance que revêt le fait que ce débat prenne place à Cherbourg.

En préambule, **M. MATHIEU** tient à indiquer que les membres de la CPDP ont été extrêmement touchés par la demande que les habitants du Nord Cotentin ont adressée aux protagonistes de ce débat à travers la remise d'un document. Il en lit un passage : « *Nous habitants du Nord Cotentin sommes dans l'attente d'un échange honnête d'informations entre pro et anti-nucléaires. [...] Nous nous doutons que le nucléaire est un sujet difficile à traiter dans notre société. Nous avons été témoins des passions déchaînées. Nous savons qu'il y a danger même à prendre position* ».

M. MATHIEU rappelle les principes et l'organisation du débat public.

Il présente les différents intervenants. Il regrette qu'à cette réunion thématique n'ait pu participer un expert susceptible d'apporter des éléments d'information à une question fondamentale : 'Si au lieu de construire un EPR étaient développées les Energies renouvelables, combien d'emplois cela permettrait-il de créer ?'. À ce sujet, **M. MATHIEU** lance un appel à contribution à l'assistance.

Mme FAYSSE effectue une présentation des « règles du jeu » de la réunion.

Présentation du projet et de son opportunité

M. DOGUE explique qu'il est question de construire sur le site de Flamanville une troisième unité de production basée sur un type de réacteur appelé EPR (dont la puissance serait de 1 600 MW et la durée de vie de 60 ans). **M. DOGUE** indique quelles sont les principales raisons ayant motivé la décision d'EDF de proposer le projet de construction de Flamanville 3.

Projection d'un film EDF présentant les étapes de construction du projet.

M. BARBEY entend présenter le point de vue de son association, l'ACRO. Il signale tout d'abord que l'ACRO a décidé très récemment, après avoir quitté le débat public suite 'au clash' entourant la question du secret défense, de réintégrer ce même débat, car elle a estimé que la mise en place d'un groupe de travail autour de la question du secret constituait une réelle avancée, que par ailleurs les enjeux étaient trop importants pour s'en tenir à une situation de blocage. Mais cependant, **M. BARBEY** ne se dit pas tout à fait convaincu qu'il y ait là dans le cadre de ce débat un réel enjeu démocratique. Il affirme que le fait de voter une loi à la veille du débat était une erreur stratégique, cela limite considérablement les perspectives de réelle crédibilité démocratique.

M. BARBEY souhaite que la thématique de ce débat, « Impacts socio-économiques de l'EPR », ne donne pas lieu à une confrontation de 'deux positions caricaturales', entre d'une part 'les pro EPR se préoccupant des questions socio-économiques et par là de la lutte contre le chômage' et d'autre part 'les anti EPR qui seraient autistes à l'égard de la situation de l'emploi dans la région'.

Pour **M. BARBEY**, trois questions fondamentales, trois enjeux essentiels qui conditionnent l'avenir de l'humanité, doivent être ici rappelées :

- La question de l'eau,
- La question de l'évolution du climat,
- La question de l'énergie.

Il s'agit, dès à présent, d'effectuer les choix les plus justes en terme d'orientation et de stratégie énergétiques sur le long terme. Il convient de se demander si les sociétés sont véritablement condamnées à une seule alternative : poursuivre la production et l'accumulation de gaz à effet de serre ou relancer un programme électronucléaire fort avec tous les risques que cela implique. La question de l'effet de serre doit être posée à l'échelle de la planète. Il faut savoir que la contribution actuelle du nucléaire au bilan énergétique est de l'ordre de 6% en énergie primaire, de 17% en électricité. Il est donc certain qu'ajouter un certain nombre de réacteurs nucléaires aux 400 existant aujourd'hui ne changera pas fondamentalement la situation.

Selon l'ACRO, 3 orientations fortes peuvent apporter une réponse à la question de l'énergie :

- Agir sur les modes de consommation énergétique, lutter contre le gaspillage avec une politique d'économie d'énergie.
- Travailler sur l'efficacité énergétique. A ce sujet, il existe aujourd'hui des expériences très intéressantes (cf. les éco-logements dans la région de Fribourg). Il faut savoir que le Groupe d'Experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat estime que les marchés mondiaux de technologie liés à l'efficacité énergétique sont de 87 milliards de dollars pour les 30 prochaines années.
- Les alternatives énergétiques, les énergies renouvelables. L'ONU considère que le marché mondial des énergies renouvelables devrait atteindre entre 40 et 78 milliards de dollars par an jusqu'en 2010. Il y a là un secteur d'activité économique considérable, générateur d'emplois, emplois qui par ailleurs pourraient être répartis sur le territoire.

M. BARBEY tient à rappeler que dans la question des gaz à effet de serre, n'est pas seulement impliqué le CO2 mais aussi le méthane. Il indique que le nucléaire produit indirectement du CO2, directement du CO2 et du Méthane. Ce sont là des gaz toxiques à 100% car ils sont radioactifs.

En conclusion, **M. BARBEY** ne se dit pas convaincu par le fait que le projet EPR puisse être le plus opportun pour la région du Nord Cotentin. Il estime que les 3 milliards d'euros du projet EPR Cherbourg, le 1^{er} décembre 2005

pourraient être utilisés dans cette région pour d'autres types de projet. Il serait souhaitable de réorienter vers de nouveaux métiers le potentiel de compétence chez AREVA et EDF.

Questions écrites/orales :

Question 6 : « *En cas de sinistre et dommage à l'environnement, à l'économie, aux biens, à la santé, quel est le montant de l'assurance prévue en dédommagements ?* » (M. CORNAC)

M. DOGUE répond que le montant de la couverture est aujourd'hui à peu près de 90 Millions d'euros. Un certain nombre de dispositions réglementaires sont en cours de mise en œuvre, elles devraient porter le montant de la couverture de risque à 500 millions d'Euros.

Question 7 : « *Quel est l'avenir des combustibles MOX usés ? A-t-on un retour d'expérience concernant ces combustibles ? Où peut-on avoir de la documentation sur les surgénérateurs éventuellement couplés avec des accélérateurs de particules ?* » (M. GANDON)

M. DOGUE entend apporter une réponse écrite à cette dernière question.

M. DOGUE affirme que le retour d'expérience relatif à l'utilisation du combustible MOX est tout à fait satisfaisant.

Il déclare que si le combustible MOX usé n'est pas aujourd'hui retraité (il est actuellement stocké), les compétences techniques pour le retraiter existent.

M. DE BREM revient à la question des assurances. Il souhaite savoir ce que représentent, ce que recouvrent, les 500 millions d'euros de couverture de risque.

M. DOGUE explique que toute industrie faisant courir des risques, lorsqu'elle souscrit à une assurance, a un capital d'indemnisation plafonné à une certaine hauteur.

M. GRAILLAT ajoute que des dispositions (cf. Convention de Vienne) existent pour l'ensemble des pays nucléaires. Il existe en fait, dans le cadre de l'indemnisation, un système à 3 niveaux :

- Le premier niveau concerne l'opérateur.
- Au-delà d'un certain niveau, l'Etat prend le relais.
- Compte tenu des conventions signées par l'ensemble des pays nucléaires, un troisième niveau permet de parvenir aux montants indiqués, montants aujourd'hui en cours de révision au niveau international.

M. BARBEY insiste sur l'importance de cette question. Il souhaite savoir comment est évaluée l'indemnisation. Il s'interroge quant à l'appréciation de l'impact d'un incident nucléaire sur l'agriculture ou encore sur le tourisme.

M. GRAILLAT n'a pas de réponse à apporter concernant la façon dont est évalué le préjudice. Il entend fournir ultérieurement des éléments d'information.

M. ? demande des précisions concernant les provisionnements effectués par EDF mais également par AREVA ainsi que par RTE. Il souhaite savoir si une étude systématique du nucléaire français concernant les risques croisés et leur indemnisation a été réalisée.

M. DOGUE affirme qu'une continuité de fournitures en cas de défaillance d'une ou de plusieurs tranche(s) de Flamanville est assurée, car RTE dispose d'un réseau interconnecté, ce qui permet en cas d'arrêt d'une voire de plusieurs unité(s) de production d'avoir des solutions de secours en s'appuyant sur d'autres centrales.

En ce qui concerne la question des provisions, **M. GRAILLAT** affirme que 11 milliards d'euros pour le démantèlement des centrales et un peu plus de 4 milliards d'euros pour l'évacuation ultime des déchets seront provisionnés à travers la constitution de fonds dédiés. EDF dispose aujourd'hui de 3 milliards d'euros, 15 milliards d'euros seront disponibles dans cinq ans.

Selon **M. ?**, il est indispensable de prendre en compte tous les coûts afin de pouvoir calculer précisément en matière de rentabilité et d'un point de vue sociologique le bilan final, et ce afin d'être à même d'effectuer des comparaisons valables avec les autres sources d'énergie.

M. GRAILLAT assure que tout ce qui est dépensé pour concevoir, construire, exploiter, acheter le combustible, déconstruire, traiter le combustible et le stocker, est inscrit dans les comptes d'EDF. La Cour des Comptes a confirmé que les provisions étaient correctement effectuées.

M. MATHIEU estime que le problème soulevé par l'intervenant est fondamental. La prise en compte de l'ensemble des coûts en cas d'incidents nécessiterait sans doute des travaux de consolidation, qui à l'évidence n'existent pas aujourd'hui. Cela permettrait peut-être de constater que l'énergie nucléaire est extrêmement surévaluée dans son 'coût apparent'.

M. WATTEAU (?), AREVA, assure partager ces préoccupations concernant l'accès à la réalité des coûts des différentes sources de production d'électricité. Il indique que AREVA est soumis aux mêmes règles que EDF en terme de prise en compte de l'ensemble des coûts. Il précise que s'il est intéressant de réaliser cet exercice de consolidation pour le nucléaire, il conviendrait également de l'effectuer pour le pétrole, le gaz, le charbon, et ce non au niveau de la France mais au niveau international.

Question 11 : « Que sait-on de l'impact des faibles doses autour d'un site nucléaire ? Existe-t-il des études ? » (Guy VASTEL)

Alain SCHMITT, Directeur de la DRIR de Basse-Normandie, affirme que son service veille à la sûreté de toutes les installations nucléaires de la Basse-Normandie, de la Haute-Normandie et de la Bretagne. Les entreprises concernées sont scrupuleusement contrôlées, afin de s'assurer que toutes les précautions de protection des travailleurs et des habitants sont prises.

M. DOGUE souhaite compléter la question relative au contrôle de l'environnement. Il fait valoir que sur le site de Flamanville, 35 personnes sont engagées à temps plein sur la surveillance de l'environnement. Un bilan de radio-écologie est réalisé et publié chaque année. Un nombre conséquent de données consolidées montrent aujourd'hui que les rejets des centrales nucléaires d'EDF n'ont pas d'impact significatif sur l'environnement.

Pour ce qui concerne les faibles doses, **M. DOGUE** indique que EDF respecte une réglementation très stricte, qui fixe un certain nombre de limites de rejets. Il précise que ces limites réglementaires de rejets sont inférieures aux limites sanitaires. Il convient par ailleurs de noter que EDF a divisé par 50 le volume de ses rejets sur son parc 900 MW (par 100 ces mêmes volumes sur son parc 1 300 MW). EDF s'inscrit ici dans une logique de progrès permanent.

M. BARBEY tient à signaler qu'en ce qui concerne les effets des radiations ionisantes les connaissances actuelles ont trait essentiellement au domaine d'exposition externe. Or, autour des sites nucléaires, la question d'exposition des citoyens et de la population se rapporte principalement à une situation de contamination interne pour laquelle très peu de données permettent d'apporter des conclusions valables. Il est certain que le degré de contamination interne est sous-évalué. **M. BARBEY** renvoie les participants aux sites de l'IRSN qui vient de publier un rapport traitant de cette question.

M. GRAILLAT affirme que EDF partage les priorités que M. BARBEY a présentées : l'eau, le climat et l'énergie. Il est en ce sens essentiel aujourd'hui de sortir de l'opposition entre le nucléaire, la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Il faut savoir que EDF exploite à l'heure actuelle environ 1 000 éoliennes, que 3 milliards d'euros seront prochainement investis dans un projet visant à dégager 3 000 MW en éolien d'ici 2010. Ce mouvement est amplifié dans le cadre de la loi d'orientation à l'énergie (cf. la maîtrise de la demande de l'énergie). Dans le domaine de l'électricité, EDF aide les installateurs d'équipements et d'isolation à développer leurs produits dans le sens de la maîtrise de l'énergie. Par ailleurs, EDF propose des diagnostics énergétiques, de façon à permettre à ses clients de réduire leurs factures. Des aides au financement leur sont proposés. Enfin, EDF développe avec ses filiales des solutions énergétiques mixtes.

Thème de la réunion : « EPR : Impacts socio-économiques de l'EPR »

M. MONCOMBLE aborde la question des impacts socio-économiques de l'EPR :

- Des emplois pour le Cotentin :
 - Pendant le Chantier :
Jusqu'à 2 000 salariés pendant les 5 ans du chantier
Des emplois induits du fait de l'apport de population (hôtels...)
 - Pendant toute la période d'exploitation :
300 emplois permanents
Des emplois induits par la maintenance
- Un investissement de 3 milliards d'euros :
 - De très gros contrats offrant des possibilités de sous-traitance
 - Des contrats plus petits directement accessibles

Des entreprises locales compétentes.

L'engagement d'EDF : faciliter l'accès des entreprises régionales à ces contrats.

- Un projet qui engendre :
 - des programmes de formation
 - de nouvelles infrastructures (routes...)
 - des ressources fiscales

L'engagement d'EDF : accompagner le développement local dans l'esprit de Flamanville 1-2.

Projection d'une vidéo sur « la maîtrise des risques ».

M. LECLERCQ souhaite distinguer trois éléments dans le projet EPR :

- L'impact local.
- L'impact national. Compte tenu de la situation actuelle – dette extérieure de la France en accroissement, hausse importante du prix du pétrole –, l'indépendance énergétique est essentielle. L'impact de l'EPR au niveau national est évident, sachant qu'une centrale nucléaire représente 2 000 personnes, que ce type d'activité (projet EPR) est à haute valeur ajoutée.
- L'impact international. Il faut tout d'abord savoir que le nucléaire est un domaine d'excellence reconnu au niveau international.

De plus, EPR, projet franco-allemand, a conduit Framatome à créer ANP. Ceci a abouti à la création d'AREVA, groupe français, allié à Siemens. De cela, 4 bénéfices ont été retirés : 'le gain de la Finlande' ; 'un bon positionnement en Chine' ; 'une alliance entre AREVA et un électricien américain, Constellation, qui a donné naissance à UNISTAR, ce qui permettra de licencier aux EU en tant que produit américain le produit EPR (Evolutionary

Pressurised Reactor) ; ‘EPR crédibilise la France, ce projet a dans une certaine mesure permis d’obtenir l’implantation d’ITER à Cadarache’.

En conclusion, **M. LECLERCQ** tient à insister sur le contexte actuel de renaissance du nucléaire. EPR s’inscrit de plein pied dans cette évolution.

Question 12 : Conséquences du choix du lieu de Flamanville sur la ligne THT qui en découle et sur son coût ? (anonyme)

Dans le prolongement de cette question, **Mme ZONABEND** affirme que le coût de l’EPR s’accompagne d’une ligne THT de 150 km dont le coût est de 200 millions d’euros, en plus des coûts d’exploitation payés par les consommateurs. **Mme ZONABEND** se demande donc si l’implantation de l’EPR sur un autre site ne pourrait pas économiser ce coût. Elle souhaite savoir qui, de RTE ou de EDF, effectue les arbitrages en la matière.

M. DOGUE entend clarifier les responsabilités en terme de coût et de financement de la ligne. Concernant le site de Flamanville, les raccordements ont été construits pour 4 unités de production. EDF a engagé des dépenses en ce sens. La loi du 26 avril 2001 stipule que RTE doit garantir la sécurité et l’entretien de son système de transport. Dans le cas de Flamanville 3, le raccordement est établi. Le surcroît de puissance qu’exige EPR dans la presque île électrique du Cotentin pose à RTE des questions techniques quant à la stabilité de son réseau. Il est de la responsabilité de RTE de prendre des décisions en la matière. En conséquence, RTE a envisagé un projet d’une ligne de 250 km.

M. BRANCHE (?), Ministère de l’Industrie, précise que RTE prépare le renforcement du réseau public de transport pour pouvoir accueillir l’Eolien qui doit s’implanter dans certaines zones.

M. DE BREM relaie une question posée dans le cahier collectif d’acteur : ‘A-t-on chiffrer la perte en lignes due au fait que l’on se trouve à 150 Km de l’endroit où l’électricité est effectivement consommée ?’.

M. DOGUE fait valoir que les pertes en lignes sont inhérentes au transport d’électricité. RTE est tout à fait conscient de cette problématique. **M. DOGUE** ajoute qu’il a été indiqué dans le dossier EDF le volume total des pertes (1% de pertes en moyenne en France).

M. MATHIEU considère que pour permettre d’apporter une réponse complète à cette question, il sera nécessaire d’organiser une rencontre avec RTE.

Question 1 : « Les entreprises qui auront obtenu des marchés seront-elles soumises à favoriser l’embauche sur le Nord Cotentin ? Quel pourcentage EDF fera-t-il aux centres de formation pour le futur personnel sur le Cotentin ? » (Raymond GODEL)

M. PAGE affirme qu’il existe une forte attente de la part des populations locales concernant le projet EPR. Le taux de chômage dans la région est extrêmement important. La CGT estime que l’acceptabilité du nucléaire exige de prendre en compte sérieusement la question de l’emploi.

M. PAGE propose de créer un centre de formation, regroupant tous les métiers du nucléaire, dans le Nord Cotentin.

M. MONCOMBLE assure que EDF est conscient que la question de la régionalisation de l’activité est stratégique. EDF est convaincu que les entreprises régionales parviendront à se greffer sur le projet. Elles disposent de compétences. De plus, il est certain qu’une main-d’œuvre locale a un moindre coût qu’une main-d’œuvre déplacée.

Concernant le plan de la formation et de l’emploi, **M. MONCOMBLE** distingue plusieurs niveaux de mobilisation dans la région :

- Sollicitation tout d'abord des personnes ayant des références dans les activités concernées.
- Sollicitation des personnes n'ayant pas de première expérience mais dont le 'talent' est évident. Cela nécessitera évidemment une formation, afin de les adapter aux besoins du chantier.
- Sollicitation des personnes 'oubliées par le système' : personnels relevant des minima sociaux, jeunes de plus de 26 ans n'ayant jamais travaillé, etc. EDF ainsi que les entreprises concernées par le projet sont prêtes à s'engager en ce sens.

Concernant la question du centre de formation, **M. MONCOMBLE** annonce que Flamanville 3 disposera d'un simulateur propre, un outil de formation important. Des partenariats devront être établis lors de la construction de l'EPR. Ils pourront s'inscrire dans le cadre d'un volet formation du *Grand Chantier* ou dans les perspectives de l'après chantier.

Question 2 : Quel avenir économique et social après la fin du chantier ? Des mesures sont-elles prises pour anticiper cette phase (Jean-Louis FURON)

M. MONCOMBLE affirme que la réussite du *Grand Chantier* mais également de l'après chantier est une nécessité. **M. MONCOMBLE** rappelle quelques-uns des principes du *Grand Chantier*.

M. BARBEY se dit gêné par le fait qu'il n'y ait qu'une position avancée. Les chiffres présentés ne peuvent être contrôlés. **M. BARBEY** explique qu'il aurait souhaité que plusieurs alternatives aient été présentées.

Question 14 : « Y a t il des études comparatives de sites et des arguments qui ont plaidé pour Flamanville ? Pourquoi Flamanville et pas Penly ? » (Caroline THIEBOT)

M. DOGUE répond que le choix s'est porté sur le site de Flamanville en croisant deux types d'approche :

- Etude des 20 sites d'EDF en considérant plusieurs critères.
- Choix d'un territoire volontaire. Trois régions ont été candidates.

Question 10 : « Combien d'emplois permanents seront créés par l'EPR ? » (Anonyme)

Question 15 : Combien de travailleurs, d'employés, y a-t-il à Flamanville actuellement ? A quand est prévu le démantèlement de l'actuelle centrale de Flamanville ? (M. PARIS)

M. LE CORVEC (?), Directeur de la Centrale de Flamanville, répond que 680 agents EDF travaillent actuellement sur le site. Il précise, compte tenu de la durée de vie des centrales (Flamanville n'a que 19 ans), que le démantèlement de la centrale n'est pas prévu avant 21 ans.

M. SCHMITT précise que les centrales nucléaires font l'objet d'un certain nombre de vérifications périodiques. L'Autorité de Sûreté Nucléaire a pour mission d'effectuer ces vérifications et de donner son agrément pour la poursuite de l'exploitation.

Selon **M. DE BREM**, il semble que la taxe professionnelle fournie par l'industrie nucléaire aux communes soit mal répartie. Il demande s'il serait envisageable de répartir cette taxe professionnelle de façon plus égalitaire sur le bassin d'emploi.

M. FAUCHON répond qu'il n'existe pas en France de spécificités concernant la taxe professionnelle payée par les centrales nucléaires. La taxe professionnelle s'applique pour l'ensemble des activités économiques. Il ajoute qu'il existe des clés de répartition. Il faut savoir que la loi fixe des règles avec des choix d'aménagement du territoire, d'organisation des collectivités, très différents d'un endroit à un autre.

Question 5 : « Question à EDF : comme maître d'ouvrage, comment concevez-vous la responsabilité sociale vis-à-vis des entreprises intervenant sur la construction du chantier en matière d'emplois, sur sa maintenance (sûreté, sécurité) » ? (Jack TORD)

M. TORD ajoute qu'il souhaite vivement que le label *Grand Chantier* soit attribué au projet EPR.

M. DOGUE déclare que le dispositif *Grand Chantier* a déjà fait ses preuves. EDF a donc une approche très ouverte à ce sujet. Mais la décision en la matière n'appartient pas à EDF.

En ce qui concerne la responsabilité d'EDF vis-à-vis de ses sous-traitants, **M. DOGUE** explique que l'enjeu du projet EPR est très important. Il s'agit de ne pas faire d'erreurs. Il convient en ce sens de réussir le chantier sur le plan social.

M. MONCOMBLE affirme que la sécurité sera également un enjeu très fort du site. Il y aura certes des sous-traitants, mais non au-delà d'un certain nombre de rangs. **M. MONCOMBLE** réaffirme que EDF souhaite être un peu plus pro-active dans le domaine du social.

M. SALHA, Directeur de l'ingénierie d'EDF, confirme le fait que EDF souhaite réussir le projet EPR au plan social et industriel.

Question 19 : « Pourquoi la Manche est-elle le département bas-normand où il y a le plus de chômage, alors qu'il a tant d'usines nucléaires ? » (anonyme)

Question 20 : Comment se fait-il que les intervenants ne soient pas plus précis en matière de création d'emplois ? (Bernard MOLLET)

M. DOGUE affirme que dans le dossier du Maître d'Ouvrage sont indiqués un certain nombre de chiffres :

- 300 emplois permanents pour l'exploitation.
- Concernant l'histogramme du chantier, un certain nombre d'éléments sont affichés clairement. Il est évident que plus le projet sera avancé, plus les chiffres seront amenés à se préciser.

M. FURON s'inquiète de constater qu'il existe aujourd'hui une tendance à la prolifération du nucléaire civil à travers le monde.

M. DOGUE précise que EDF n'entend pas commercialiser des centrales au niveau international. Il s'agit seulement en l'espèce de se donner les moyens de remplacer les centrales qui petit à petit arriveront en fin de vie.

M. BARBEY souhaite préciser que seulement une partie du réacteur a été vendu à la Finlande. Il faut savoir que la cuve du réacteur et les générateurs de vapeur, actuellement en construction, le sont au Japon.

M. DURESCI (?), Directeur de l'usine de St Marcelle, affirme que la seule pièce non construite dans cette même usine est le réacteur, sous-traité à une Entreprise japonaise. Mais les études sont réalisées à St Marcelle, ainsi que les approvisionnements. Pour des raisons industrielles, la cuve a été fabriquée au Japon.

Question 16 : « Lors de la construction de Flamanville, le réseau était construit pour 4 réacteurs. Pourquoi aujourd'hui, faut-il construire un renforcement du réseau ? » (M. FONTAINE)

M. DOGUE précise que RTE est indépendant de EDF en vertu de la législation. Les lignes existantes ont été conçues pour passer 4 tranches. Aujourd'hui, RTE est confronté à un problème de sécurisation du réseau, de synchronisme. Cette question fait l'objet aujourd'hui de réunions spécifiques de présentation dans le cadre du débat THT.

Question 21 : « L'uranium est une énergie en quantités limitées. Que se passera-t-il lorsque des pays comme la Chine ou le Pakistan voudront avoir 80% de leur électricité d'origine nucléaire. N'est-ce pas une utopie de croire que l'EPR puisse encore fonctionner dans 60 ans ? » (anonyme)

M. DOGUE fait valoir que les chiffres présentés dans le dossier sont, de tous ceux avancés en matière de réserves d'uranium, les plus pessimistes. Selon de nombreux experts, les réserves seraient quatre fois supérieures à ces chiffres. **M. DOGUE** affirme que la génération 4 des réacteurs à venir prend en compte la problématique des réserves d'uranium limitées. Le surgénérateur devrait permettre, a minima, de multiplier les réserves d'uranium connues par un facteur 60, voire 100.

Question 22 : « Question d'ordre général : qui doit-on croire : EDF qui dit que la décision de construire l'EPR n'est pas prise ou Monsieur LEGRAND, président du Conseil Général qui dit que le Parlement l'a décidé et qu'il est anti-démocratique de remettre en cause cette décision ? » (M. PARIS)

Pour répondre à cette question, **M. DOGUE** reprend les mots du Président d'EDF : « *Le débat public est en amont de la décision d'EDF de construire Flamanville* ».

Selon **M. MATHIEU**, il existe autour de ce projet des difficultés à aménager la démocratie représentative et la démocratie participative. Les citoyens se trouvent aujourd'hui face à une confusion extrêmement grave. Le Parlement a en effet évoqué, à l'article 9 de la loi du 13 juillet 2005, la nécessité de garder ouverte l'option nucléaire. Il a indiqué dans son annexe qu'il conviendrait de construire l'EPR. Il n'est contrairement aux propos que tient M. LEGRAND, nullement question pour la CNDP « *de se substituer aux décisions d'ordre parlementaire* ». **M. MATHIEU** déplore fortement ce type de prise de position et cette conviction que le débat public est secondaire, une conviction émanant au demeurant d'un parlementaire ayant voté la loi sur la démocratie participative.

Nous n'avons pu vérifier l'orthographe des noms et termes suivants.